

20 *Juli* 1566.

*Lettre missive de Son Altèze au Prince d'Orange, en date le 20<sup>me</sup> de Juillet 1566.*

MON BON COUSIN,

J'ay veu, tant par voz lettres de ce jour d'huy, comme par ce que m'a déclaré le Pensionnaire d'Anvers (1), selon sa crédençe, les diligences et debvoirs que continuez à remédier les presches, troubles .et inconveniens qui sont en la dicte ville : de quoy ne puis, sinon de plus en plus vous remercier ; et néantmoins me desplaist merveilleusement que la chose ne prend encoires meilleurs progrès et issue : ce que je sçay vous desplaire non moins que à moy ; si fault-il toutesfois continuer jusques que l'on ait trouvé remède. Et quant à ce que le dict Pensionnaire m'a dict touchant l'assablée des Estatz-Généraulx de par-decà, vous sçavez ce qu'en a icy esté traicté et passé en vostre présence au Conseil : suyvant quoy, je n'ay failly d'escrire à Sa Majesté, et le feray encoires par le premier, sy que se peult espérer que Sa Majesté s'y enclynera et que de brief s'en aura bonne responce, de tant plus si Sa Majesté entendra le peuple, soubz ceste confidence, cesser les dictes presches et assablées : ce que en ce regard ilz debvroient faire, et monstrier aussi par cela à Sa Majesté que ceste convocation est le vray remède au mal présent.

Au regard de ce que le dict Pensionnaire m'a dict touchant le Drossart de Brabant, l'on voyt aysément que ces propos procèdent de l'invention et malignité des sectaires, pour commouvoir le peuple, car il (est) certain que le dict Drossart n'a gens assamblez pour user de force contre une multitude telle que j'entens aller aux presches allentour le dict Anvers : et si sçavez à quelle fin il a esté levé, avecq les aultres charges qu'il a par tout le pays de

---

(1) Jacob van Wesenbeeck.

Brabant, pour purger icelluy des vagabondes, volleurs, larrons et aultres meschans garnimens dont le pays est rempli, et si avoy-je desjà luy ordonné de faire quelque aultre exploit bien loing d'Anvers, vers où il encheminera incontinent. Ce qu'estant ainsy, je laisse à vostre discrétion de le faire entendre au Magistrat et où trouverez convenir, et vous employer de rechief, par tous bons moyens que sçaurez adviser, pour faire cesser tant les armes que les dictes presches, quoy faisant il ne seroit besoing ny de renfort du Drossart, ny de mectre Sa Majesté et tous nous aultres en la paine où nous nous trouvons, remectant le surplus à vostre discrétion et dextérité. A tant, mon bon cousin, je prie le Créateur vous donner sa très-sainte grâce. De Bruxelles, le XX<sup>e</sup> jour de Juillet 1566. Soubscript : Vostre bonne cousinne : MARGARITA et plus bas : BERTY.

Et superscript : A mon bon cousin le Prince d'Orenge, Conte de Nassouw etc., Chevalier de l'Ordre, Gouverneur du Conté de Bourgoingne et pays d'Hollande, Zeelande et Utrecht

Collationnée à l'auctenticque copie, est  
trouvée accorder par moy,  
A. GRAPHEUS. (1)

---